

## Réunion du Conseil Communal du 12/03/2007

### Rapport officiel et en résumé

#### **1) Décision de principe de confier l'exploitation de la Maison Relais pour Enfants au « Kinneksbond » à l'a.s.b.l. Caritas Luxembourg**

Le conseil communal, avec neuf voix et quatre abstentions, décide en principe de confier la gestion de la Maison Relais pour Enfants au « Kinneksbond » à Mamer à partir de la rentrée 2007/2008 à l'a.s.b.l. Caritas ou une autre a.s.b.l. membre de la Confédération Caritas.

#### **2) Approbation des projet et devis définitifs au montant de 1.325.047,00 € T.T.C. de l'extension de la Maison Relais pour Enfants au « Kinneksbond » - capacité supplémentaire pour 80 enfants**

Le conseil communal unanimement approuve les projet et devis définitifs au montant de 1.325.047,00 € T.T.C. de l'extension de la Maison Relais pour Enfants au « Kinneksbond » pour une capacité supplémentaire pour 80 enfants.

#### **3) Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux**

Le conseil communal entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre et les questions émanant des conseillers communaux.

#### **4) Décision de principe sur l'organisation d'un marché bimensuel pour produits frais à Mamer**

Le conseil unanimement décide en principe d'établir un marché à Mamer les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois. Les heures d'ouverture du marché sont de 16.00 à 19.00 heures.

#### **5) Approbation du nouveau contrat collectif des ouvriers (m/f) de la commune de Mamer**

Le conseil communal unanimement approuve le nouveau contrat collectif de travail des ouvriers (m/f) de la commune de Mamer signé le 02/03/2007 entre le collège échevinal et les syndicats OGB-L et LCGB.

## **6) Approbation de titres de recette**

Le conseil communal unanimement approuve des titres de recette pour un montant total de 861.989,51 €.

## **7) Approbation de décomptes :**

**a) 166.643,25 € T.T.C. pour les travaux d'installation d'un nouvel éclairage urbain sur la Place de l'Indépendance à Mamer (devis de 168.567,60 € T.T.C.)**

Le conseil communal approuve ce décompte avec neuf voix contre quatre voix.

**b) 42.981,57 € T.T.C. pour les travaux de remise en état de l'entrée et du tract sanitaire de la morgue au cimetière de Mamer (devis de 60.000,00 € T.T.C.)**

Le conseil communal approuve ce décompte à l'unanimité.

**c) 77.449,35 € T.T.C. pour les travaux de réfection dans la rue Dangé-St-Romain à Mamer (devis de 109.073,15 € T.T.C.)**

Le conseil communal approuve ce décompte à l'unanimité.

**d) 48.645,78 € T.T.C. pour les travaux de réfection dans la rue du Kiem à Capellen (devis de 121.467,83 € T.T.C.)**

Le conseil communal approuve ce décompte à l'unanimité.

**e) 503.821,21 € T.T.C. pour les travaux de construction d'un pont d'accès vers le CIPA (devis de 545.365,75 € T.T.C.)**

Le conseil communal approuve ce décompte à l'unanimité.

**f) 38.719,16 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement intérieur et extérieur du hall forestier à Mamer (devis de 40.000,00 € T.T.C.)**

Le conseil communal approuve ce décompte à l'unanimité.

**g) 508.155,85 € T.T.C., y compris le subside, pour les travaux de remise en état de la maison Risch à Capellen (devis + subside = 515.787,05 € T.T.C.)**

Le conseil communal approuve ce décompte à l'unanimité.

**h) 582.047,95 € T.T.C. pour les travaux de remise en état du comice agricole à Capellen (devis de 669.312,52 € T.T.C.)**

Le conseil communal approuve ce décompte à l'unanimité.

**i) 97.008,80 € T.T.C. pour l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice automotrice (estimation de 100.000,00 € T.T.C.)**

Le conseil communal approuve ce décompte à l'unanimité.

**j) 87.451,90 € T.T.C. pour la mise en état de la voirie rurale en 2005 – projet 300248 partie A (devis de 95.000,00 € T.T.C.)**

Le conseil communal approuve ce décompte à l'unanimité.

**k) 18.167,56 € T.T.C. pour la mise en état de la voirie rurale en 2005 – projet 300248 partie B (devis de 18.500,00 € T.T.C.)**

Le conseil communal approuve ce décompte à l'unanimité.

#### **8) Vacances de neige au centre des Contamines « La Cité » (F) - décision sur l'engagement et la rémunération d'un moniteur**

Le conseil unanimement autorise le collègue échevinal à conclure un contrat de louage de service à durée déterminée avec Monsieur Jeff Muller pour la période du séjour au Centre des Contamines « La Cité » (F) et décide de lui mettre en compte 8 heures de travail par journée de présence au taux horaire du salaire social minimum.

#### **9) Allocation de subsides extraordinaires :**

**a) 500,00 € à Télévie à titre de participation communale aux collectes lors de soirées théâtrales des Holzemer Flentermais**

Le conseil communal unanimement décide de doubler le don fait par l'a.s.b.l. Holzemer Flentermais à Télévie , soit 500,00 €.

**b) 940.00 € à titre de participation communale aux collectes lors de la fête des Chandeleurs dans l'éducation préscolaire, au profit d'une initiative privée pour la construction d'une école de village à Jerar/Bah en Inde**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer un subside de 940,00 € au profit d'une initiative privée pour la construction d'une école de village à Jerar/Bah en Inde.

**c) 1.320,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme à titre de participation communale au concours « maisons fleuries »**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer au Syndicat d'Initiative et de Tourisme un subside extraordinaire de 1.000,00 € pour l'organisation du concours « maisons fleuries».

**d) 1.000,00 € à l'a.s.b.l. d'Georges Kayser Altertumsfuerscher à titre de participation aux activités archéologiques et culturelles**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à l'a.s.b.l. D'Georges Kayser Altertumsfuerscher un subside extraordinaire de 1.000,00 € à titre de participation aux activités archéologiques et culturelles de l'association.

**10) Participation financière de 10.000,00 € à l'étude de faisabilité pour la construction d'une installation de biométhanisation par la société coopérative Naturgas Kielen**

Le conseil communal avec onze voix et deux abstentions décide de participer avec un montant de 10.000,00 € aux frais de l'étude de faisabilité pour la construction d'une installation de biométhanisation commune des agriculteurs de Kehlen, Mamer et Tuntange par la société coopérative Naturgas Kielen.

**11) Signature d'une convention avec M. Albert Seyler de Windhof pour la mise en œuvre de mesures de conservation de la nature sur un pré sis à Mamer, lieu-dit « Katzefiels »**

Le conseil communal unanimement approuve la susdite convention.

**12) Règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures à l'occasion de la fête sous chapiteau du FC Mamer 32**

Le conseil communal unanimement arrête qu'à l'occasion de la traditionnelle fête du vin du FC Mamer 32, les restrictions suivantes sont applicables du 23/04/2007 de 06.00 heures jusqu'au 10/05/2007 à 24.00 heures :

- l'arrêt d'autobus scolaire du parking Hall Sportif Nic. Frantz est déplacé à l'arrière du bâtiment des pompiers ;
- le stationnement est interdit sur le grand parking à côté du hall sportif Nicolas Frantz limité par la rue Bertrange et la route de Dippach. Le signal C.18 « Stationnement interdit » y est placé.

Les infractions aux dispositions du règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

**13) Affaires de personnel (séance à huis clos) :**

- a) nomination respectivement provisoire ou définitive d'un agent municipal**
- b) nomination provisoire d'un expéditionnaire technique**

Le conseil communal nomme en séance à huis clos un agent municipal et un expéditionnaire technique.

**14) Avis en matière d'indigénat**

Séance secrète.